

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 27 décembre 2023

**Délibération n° 2023-102-1
Séance du 19 décembre 2023**

Adhésion à l'Association des Archivistes
Français – AAF

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 1901, autorisant la création de l'Association des Archivistes Français (AAF), créée en 1904,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le rapport de présentation en date du 7 décembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Association des Archivistes Français,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'Association des Archivistes Français, dont le siège social se situe 8 rue Jean-Marie Jégo 75013 Paris.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation à cette association.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 200 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER